



CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale



Concours EXTERNE d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Le mardi 30 mars 2021

Epreuve d'admissibilité

Epreuve de questionnaire :

Une épreuve consistant en un questionnaire appelant des réponses brèves portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial principal du patrimoine de 2^{ème} classe peut être appelé à servir :

- accueil du public ;
- animation ;
- sécurité des personnes et des bâtiments.

Durée : 1 heure
Coefficient : 2

Ce sujet comporte 3 pages (y compris cette page). Veuillez vérifier que ce document est complet. S'il est incomplet, en avertir un surveillant. Vous devrez détailler l'ensemble de vos calculs et justifier vos réponses.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie ou le sujet : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....).

Seuls sont autorisés les stylos bille non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les stylos bille effaçables type « friXion »). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante ainsi que du correcteur (blanco) est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre. Deux points de malus seront appliqués en cas d'un trop grand nombre d'erreurs de syntaxe et/ou de fautes d'orthographe.

Question n° 1 : (2 points)

Un lecteur vous interpelle car il a entendu parler du « 3^{ème} lieu » pour les bibliothèques mais il n'a pas vraiment compris ce que c'est. Que pouvez-vous lui répondre ? Rédigez votre réponse en quelques lignes.

Question n° 2 : (3 points)

Un visiteur vous interpelle et vous demande ce que signifie l'appellation « Musée de France » figurant à l'entrée de votre musée. Il souhaite également savoir à quels critères spécifiques doit répondre un musée pour obtenir cette appellation. Quelle réponse lui apportez-vous ?

Question n° 3 : (1,25 point)

Vous travaillez à l'accueil d'un conservatoire à rayonnement régional, vous répondez à l'appel téléphonique d'une personne demandant à parler à votre responsable. Celui-ci n'est pas disponible. Que faites-vous ?

Question n° 4 : (1 point)

Citez deux manifestations culturelles nationales ou européennes auxquelles participent ou peuvent participer les établissements culturels.

Question n° 5 : (2 points)

Les musées peuvent-ils participer aux temps d'activités périscolaires ? Vous argumenterez votre réponse en quelques lignes.

Question n° 6 : (2,75 points)

Un nouvel habitant de la commune vient s'inscrire à la bibliothèque. Vous lui demandez de remplir le formulaire dédié. Sur ce formulaire figure une information relative au RGPD. L'utilisateur vous interroge sur ce point. En réponse à son interrogation, développez le sigle RGPD et citez les droits qui en découlent pour l'utilisateur.

Question n° 7 : (2,5 points)

Listez les mesures de base de lutte et de protection contre l'*incendie* des *magasins* d'archives.

Question n° 8 : (1 point)

L'accueil de l'établissement dans lequel vous travaillez est équipé d'une boucle à induction magnétique. Qu'est-ce qu'une boucle à induction magnétique ?

Question n° 9 : (2 points)

En France, les bibliothèques ont toujours fortement participé à l'éducation et à la formation des citoyens et favorisé leur intégration dans la société. Lors d'une présentation des dispositifs mis en place dans votre structure pour faciliter l'accès à la lecture, vous êtes amené(e) à définir les termes « analphabétisme » et « illettrisme ».

Question n° 10 : (2,5 points)

Listez les principales actions à mener pour évacuer le public d'un équipement culturel en cas de sinistre.